

Intégrer l'agriculture au développement urbain de Griffintown : inclure les acquis montréalais et innover pour une ville viable

Le CRAPAUD : Collectif de Recherche en Aménagement Paysager et en Agriculture Urbaine durable

La mission du CRAPAUD est de développer et de promouvoir une agriculture urbaine (AU) plurielle, créative, viable et accessible, par l'expérimentation, la pratique, la recherche, l'autogestion, la diffusion et l'action politique.

En lien avec notre mission de promouvoir l'AU et devant l'intérêt grandissant de la population montréalaise pour cette pratique, comme le témoigne les 25 082 signatures récoltées en faveur d'une consultation publique sur l'avenir de l'agriculture à Montréal, il nous apparaît important d'intégrer cette dimension aux orientations du développement de Griffintown. Par ailleurs, nous constatons qu'il y a absence de site d'agriculture urbaine, pratiquée collectivement, à l'intérieur des limites du quartier et qu'aucune intention, de la part de l'arrondissement du Sud-ouest ou de la Ville, pour remédier à cette situation n'a encore été énoncée.

Recommandations

- Faciliter l'accès à un espace pour la création d'un jardin collectif aux organismes communautaires ou groupes de citoyens qui en feraient la demande ;
- Un arrondissement facilitateur pour les institutions ayant l'intention de développer des projets en agriculture urbaine dédiés au quartier,
- Inciter les promoteurs à intégrer l'agriculture urbaine à leurs projets immobiliers ;
- Offrir entre 58 et 88 jardinets dans le cadre du programme des jardins communautaires de la Ville de Montréal, pour une superficie minimale de 0,78 m² par 1000 m² (voir tableaux 1 et 2).

Pourquoi de l'AU dans Griffintown

Que ce soit pour des raisons de développement social, pour lutter contre l'insécurité alimentaire, pour le verdissement des quartiers, pour l'insertion et la sociabilisation, pour permettre une justice alimentaire, pour l'éducation à l'écoalimentation (voir Duchemin et coll., 2008), le potentiel de l'agriculture urbaine est de plus en plus reconnu comme une partie intégrante du développement des quartiers et, plus largement, des villes. Nous croyons ainsi que dans une perspective de revitalisation du quartier Griffintown, à partir d'une vision d'ensemble, des terrains devraient être aménagés pour accueillir des jardins urbains. Cette considération devient d'autant plus importante que, selon les prédictions des autorités locales, la population devrait passer d'environ 800 à 10 000 personnes¹. Il apparaît ainsi important de favoriser les initiatives

¹ Données énoncées lors de la présentation « État des lieux » par la Ville de Montréal, dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes Griffintown du 21 janvier 2012.

tant individuelles que collectives en matière d'AU. En plus de répondre à des enjeux sociaux et environnementaux, cela pourrait favoriser l'engagement des résidentEs dans leur milieu de vie.

Ces initiatives pourraient se réaliser sous une des différentes formes de la typologie de l'AU montréalaise, soit des jardins communautaires, des jardins collectifs, des jardins individuels et des jardins institutionnels ou privés.

Quelles formes donner à l'agriculture urbaine dans Griffintown

Jardinage communautaire : Son potentiel « agricole urbain », Montréal a su le maintenir grâce à son programme de jardin communautaire, établi dès le début des années 1970. En 2011, le programme regroupait 98 jardins pour un total de 8 459 jardinets qui mobilisent entre 12 000 et 15 000 jardinières. Il nous apparaît essentiel que la ville étende son programme à ce nouveau quartier en développement. Un développement qui pourrait faire preuve d'innovation et d'imagination dans l'intégration des espaces maraichers accessible à la population de Griffintown.

Jardinage collectif : Il nous apparaît aussi nécessaire que l'arrondissement Sud-Ouest s'engage à faciliter l'accès à un espace pour la création d'un jardin collectif aux organismes communautaires ou groupe de citoyens qui en feraient la demande. Ces jardins répondent habituellement à des problématiques locales ou à une volonté collective de pratiquer l'agriculture.

Jardinage individuel : En complémentarité au jardinage collectif et communautaire, des dispositifs devraient être mis en place pour inciter les promoteurs à intégrer l'agriculture urbaine à leurs projets immobiliers. Ces dispositifs pourraient prendre la forme de rencontres d'information, de la création d'une trousse d'information sur l'innovation en agriculture urbaine ou encore d'incitatifs financiers dans le cas où les espaces cultivés seraient accessibles et utilisés pour des organismes communautaires (exemple : cuisines collectives telles que réalisées par la Caisse Populaire Desjardins du Mont-Royal). Cela pourrait se matérialiser par la présence de toits verts, d'espaces communs cultivables ou de terrasses aménagées et pouvant accueillir des équipements de culture. Il existe déjà des projets de développement immobilier montréalais qui mettent l'agriculture urbaine de l'avant, dont le Métropol sur René Lévesque Est où, selon Paul Martin, vice-président des ventes et marketing chez Samcon, « les résidents pourront se faire un potager [...] c'est parce que le toit du rez-de-chaussée excède le reste du bâtiment ».²

Lors de la Journée Portes Ouvertes du 21 janvier dernier, les représentants de la Ville ont fait état qu'environ 50% des trottoirs devaient être restaurés. Cela représente une opportunité d'intégrer des parcelles de jardinage ornemental comestible.

Jardinage institutionnel ou privé

Notons que l'agriculture urbaine peut se développer au sein d'institution comme le témoignent les initiatives en milieux universitaires (Université du Québec à Montréal, Université McGill, etc.) ainsi que dans des établissements privés (Caisse Populaire Desjardins du Mont-Royal, Palais des Congrès, etc.). Dans le cas où des acteurs institutionnels ou privés auraient l'intention de développer des projets en AU, nous demandons à l'arrondissement d'agir à titre de facilitateur.

²Le Devoir, Cahier Habitation, 15 et 16 octobre 2011.

Quelle importance devrait prendre l'agriculture dans l'aménagement du quartier

S'il existe de nombreuses manières de pratiquer l'agriculture urbaine, une des questions centrales pour permettre sa pratique est la disponibilité de l'espace, surtout lorsqu'elle se fait sous forme communautaire ou collective, car l'emplacement doit être facilement accessible pour les citoyenNes et doit atteindre une certaine superficie selon le nombre de participantEs.

Alors que Griffintown s'apprête à accueillir des milliers de nouveaux ménages, il nous apparaît nécessaire que la Ville, dans le cadre de son programme, mette à leur disposition un espace au moins équivalent à ce que l'on retrouve sur le territoire montréalais.

Le Programme des jardins communautaire de Montréal est largement intégré sur le territoire de la ville. Il se trouve dans 17 arrondissements (Tableau 1). Toutefois, aucun lien n'existe entre le nombre de jardinets existants et le nombre de ménages, le profil socioéconomique ou la superficie d'un arrondissement. En considérant uniquement les arrondissements avec des jardins communautaires, on retrouve, en moyenne, un jardinet par 88 ménages, tandis que pour l'ensemble de la ville, ce ratio est d'un jardinet pour 125 ménages. Pour le Sud-Ouest, ce nombre va respectivement dans Petit-Bourgogne³ et Saint-Henri d'un jardinet pour 34 ménages et pour 184 ménages.

Ainsi avec une prévision de 7000 ménages⁴ on s'attend qu'entre 56 et 80 jardinets soient mis à la disposition de la population en devenir de ce quartier.

³Toutefois, certains jardinets ont été fermés dans les jardins communautaires de Petite-Bourgogne

⁴Secteur Peel-Wellington, Bassins du Nouveau Havre et Quartier Bonaventure. Source OCPM : <http://ocpm.qc.ca/griffintown>

Tableau 1. Nombre de jardins par ménage

Arrondissement	Ménages	Fréquence du faible revenu des personnes dans les ménages privés (avant impôt)(en %)	Nombre de jardins	Nombre de ménages pour un jardin
Ahuntsic-Cartierville	57 545	30,5	1339	43
Anjou	18990	22,1	455	42
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	73585	37,3	534	138
Lachine	18680	24	187	100
Lasalle	33220	24,2	293	113
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	62685	30,7	868	72
Montréal nord	36510	38	120	304
Outremont	9725	19,9	60	162
Plateau Mont-Royal	56005	33,9	277	202
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	40640	18,5	387	105
Rosemont-La Petite-Patrie	70080	31	911	77
Saint-Laurent	33430	29,7	190	176
Saint-Léonard	30005	27,3	102	294
Sud-Ouest	33005	40,2	430	77
Saint-Henri	7 365	---	40	184
Petite-Bourgogne	4 700	---	139	34
Pointe-Saint-Charles	6 675	---	44	152
Côte-Saint-Paul et Ville Émard	14 530	---	110	132
Verdun	32365	31	580	56
Ville-Marie	43240	44,5	473	91
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	62855	39,2	833	75
Moyenne				125
Montréal	742735	31,2	8459	88

Source : Source : Statistique Canada, Recensement de 2006

Population : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/01_POPULATION_DENSIT%C9_2006_V2.PDF

Ménages : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/06_A_COMPOSITION_M%C9NAGES_V2.PDF

Jardins : E. Duchemin, données de recherche

En ce qui concerne la superficie couverte par les jardins communautaires dans les différents arrondissements, il apparaît que le ratio est de 0,78 m² de jardins communautaires par 1000 m² de territoire urbain (Tableau 2). Ainsi, avec une prévision d'un développement sur un territoire de 225 000 m², uniquement dans le secteur Peel-Wellington⁵, on estime qu'un espace minimal de 176 m² devrait être mis à disponibilité des citoyens dans le cadre des jardins communautaires.

Tableau 2. Superficie de jardins communautaires par 1000 m²

Arrondissement	Superficie de l'arrondissement	Superficie en m ² (jardins)	Superficie de l'arrondissement/superficie cultivée (X 1000)
Ahuntsic Cartierville	23000000	24949,62	1,08
Anjou	13600000	8463	0,62
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	20000000	9864,7	0,49
Lachine	17800000	3478,2	0,20
Lasalle	16400000	32564,32	1,99
Mercier-Hochelaga Maisonneuve	25200000	16196,9	0,64
Montréal nord	11070000	2539,2	0,23
Outremont	3840000	432	0,11
Plateau Mont-Royal	8100000	10680,48	1,32
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	42300000	15325	0,36
Rosemont-La Petite-Patrie	15900000	29548	1,86
Saint-Laurent	43000000	3511,2	0,08
Saint-Léonard	13520000	1933,2	0,14
Sud-Ouest	15700000	7810,92	0,50
Verdun	9830000	16274,5	1,66
Ville-Marie	16500000	15739	0,95
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	16100000	15489,74	0,96
Montréal	311860000	214799,98	0,69

Source : Ville de Montréal ; E Duchemin, recherche en cours

⁵ OCPM : <http://ocpm.qc.ca/griffintown>